

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 22 février 2008

CG 08/1^{ère}/V-07

**FONDS D'AIDE POUR LA REALISATION
DE GROSSES OPERATIONS DE CONSTRUCTION
OU D'EXTENSION DE MAISON DE RETRAITE
ETABLISSEMENT HEBERGEANT DES PERSONNES AGEES
DEPENDANTES ANNEXE A L'HOPITAL LOCAL DE
NEGREPELISSE**

—
Par délibération du 6 février 1986, le Conseil Général a créé un fonds d'aide pour la réalisation de grosses opérations de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux,
- subvention maximale égale à 305 000 €par opération.

En application de cette délibération de principe, le Directeur de l'Hôpital local de Nègrepelisse sollicite une subvention de 305 000 € dans le cadre des travaux d'extension de l'unité Alzheimer de l'EHPAD annexé à l'Hôpital local de Nègrepelisse.

Ce projet ressort à 2 349 600,00 €T.T.C. décomposés comme suit :

- travaux (y compris actualisation liée à l'évolution du coût des travaux).....2 249,600,00 €TTC
- équipements mobiliers, médicaux et autres....100 000,00 €TTC

Le plan de financement proposé est le suivant :

- subvention Conseil Général	305 000,00 €
- P.L.S (M.RS).....	1 215 000,00 €
- prêt DEXIA MRS.....	500 000,00 €
- récupération TVA (différence TVA 19,6 % à 5,5 %).....	265 212,00 €
- autofinancement.....	64 388,00 €

Ce projet, prévu dans le schéma départemental pour les personnes âgées 1996-2001 a reçu un avis favorable du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale le 16 novembre 2004.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette demande de subvention de 305 000 € en annuités.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis favorable du Comité régional de l'organisation sociale et médico-social réuni le 16 novembre 2004,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à l'hôpital local de Nègrepelisse, une subvention de 305 000 € qui sera versée sous forme d'annuités, pour les travaux d'extension de l'unité Alzheimer de l'EHPAD annexé à l'hôpital ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,